

HAUTES ALPES

Focus médecins

Formation • Installation • Médecine de montagne



Les Hautes-Alpes, sentinelles de nature



Le département
le plus haut de
France

**BARRE DES ÉCRINS 4 102 M,
BRIANÇON ET SAINT-VÉRAN,
PLUS HAUTE VILLE ET PLUS HAUT
VILLAGE D'EUROPE**

Premier
département Bio
de France

**40 % DES SURFACES
AGRICOLES**



Le plus préservé
de l'arc alpin

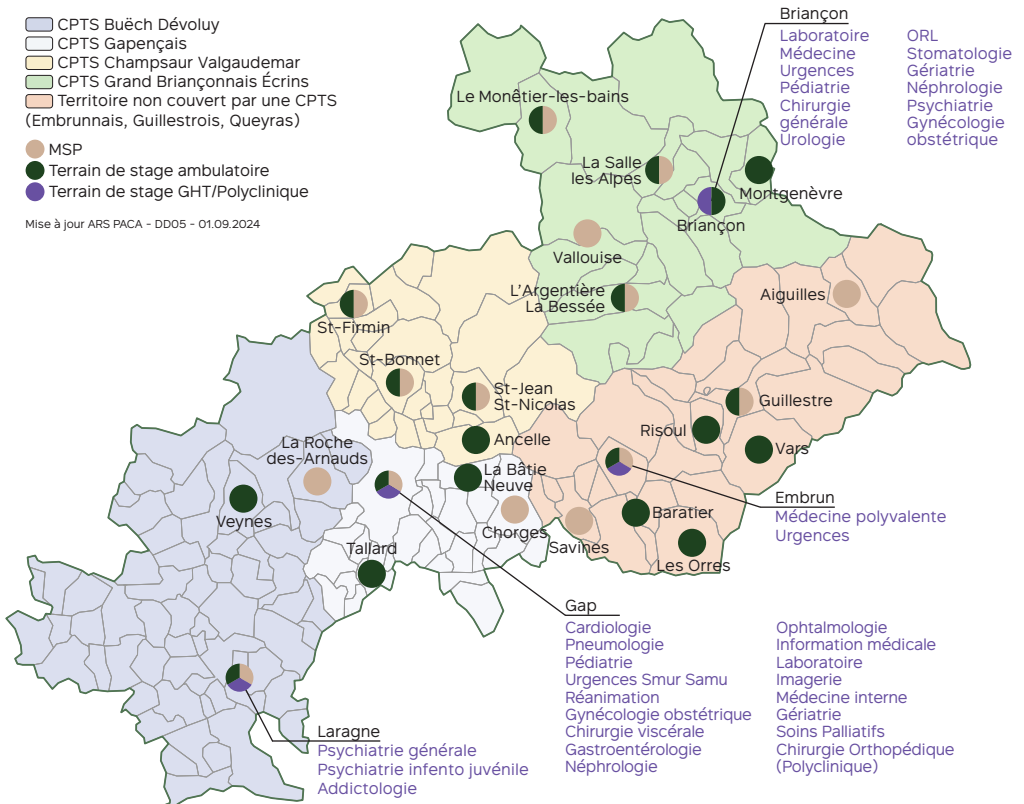
5 549 KM² DE SUPERFICIE

Je choisis les Hautes-Alpes pour ma formation

En ville ou en établissement hospitalier, le territoire des Hautes-Alpes offre de nombreuses opportunités de formation.

Les structures d'exercice coordonné sont souvent identifiées comme lieux de stages profitables pour la pratique individuelle et l'expérience du travail en équipe pluriprofessionnelle. Le département est globalement maillé en Équipes de Soins Primaires (ESP), Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et centres de santé (Edith Seltzer, Mutualité Française), où vous trouverez des interlocuteurs ouverts à l'accueil de stagiaires.

Le Groupement Hospitalier de Territoire coordonne entre les différents établissements qui maillent le territoire en quatre sites de formation : Gap, Briançon, Embrun et Laragne.



La majorité des étudiants en médecine qui fréquentent le territoire des Hautes-Alpes proviennent de Marseille ou de Grenoble.

Un dispositif de bourses a été construit, alimenté par la Région, l'Agence Régionale de Santé ou encore le Département. Il est mobilisable selon le degré d'avancement dans le cursus et les projets d'installation à la suite des études.

Bourses	Montants	Engagements
Bourse de stage co-financé par le Conseil Régional et l'ARS	3 000 € net / semestre	Sous conditions Dispositif non cumulable avec d'autres aides proposées par d'autres collectivités Exercice en ZIP ou ZAC kitdesertmedicaux@maregionsud.fr
Bourses SASPAS	3 000 € net / semestre	Sous conditions Dispositif non cumulable avec d'autres aides proposées par d'autres collectivités ars-paca-dprs-cesp@ars.sante.fr
Bourse de stage Département	1 000 €	Etudiants en 3 ^{ème} cycle stage SN1 ou SASPAS Faculté de Marseille ou Grenoble Dispositif non cumulable demographie.medicale@hautes-alpes.fr hautes-alpes.fr/guide-des-aides/aide-a-la-maitrise-de-stage-des-etudiants-en-medecine/
CESP (Contrat d'Engagement de Service Public)	1 200 € brut / mois	Accessible dès la 4 ^{ème} année d'étude Exercice en ZIP ou ZAC Durée minimale d'exercice 2 ans ars-paca-dprs-cesp@ars.sante.fr

Au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), une cellule de recherche et d'aide à la méthodologie est en place. Son objectif est de soutenir les travaux de recherche et les publications.

La volonté est forte sur le territoire quant à « l'universitarisation », garante d'opportunités pour les jeunes professionnels intéressés.

Les coopérations avec l'Université d'Aix-Marseille, l'AP-HM et les centres de référence sont étroites et ancrées. Elles offrent la possibilité de parcours et de postes partagés.

CONTACTS

Stage hospitalier : www.ghtalpesdusud.fr/formation

Stage ambulatoire : Dr Filippi Simon • flippicabinet@gmail.com

Remplacements dans les Alpes du Sud : <https://www.facebook.com/groups/328629887768229/>

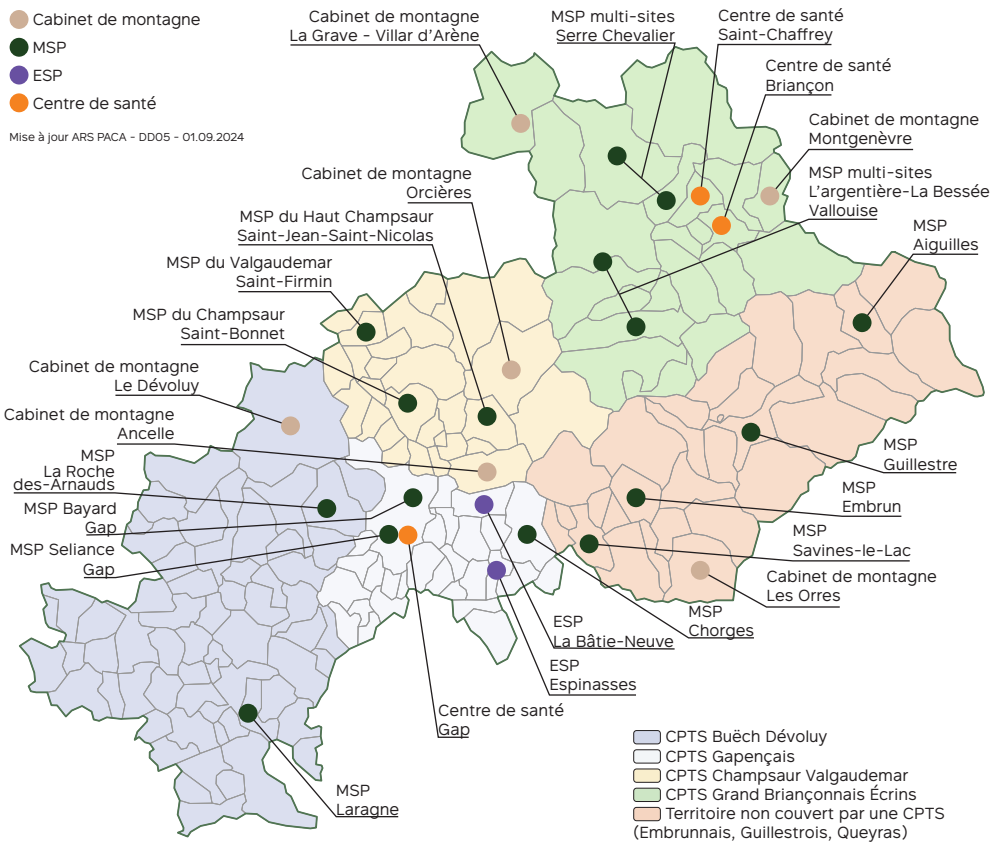
ARS : ars-paca-dt05-professionnel-sante@ars.sante.fr

Dr Janczewski : aurelie.janczewski@univ-amu.fr



Je m'installe dans les Hautes-Alpes

Les atouts des Hautes-Alpes vous ont convaincus ? Vous faites le choix de vous installer ? L'installation en libéral ou le recrutement en établissement de santé y sont facilités. 145 000 habitants à l'année, plus d'un million en saison d'été ou d'hiver, les formes d'exercices sont variées (libéral, salarié, exercice coordonné, exercice mixte, etc.). Le réseau ambulatoire est organisé pour améliorer les soins de premier recours comme l'expose cette carte :



Vous avez également la possibilité d'avoir un exercice partagé entre la ville et l'hôpital, ce qui permet de conserver un accès aux plateaux techniques des Centres Hospitaliers (CH) tout en tissant des liens précieux entre professionnels de santé.

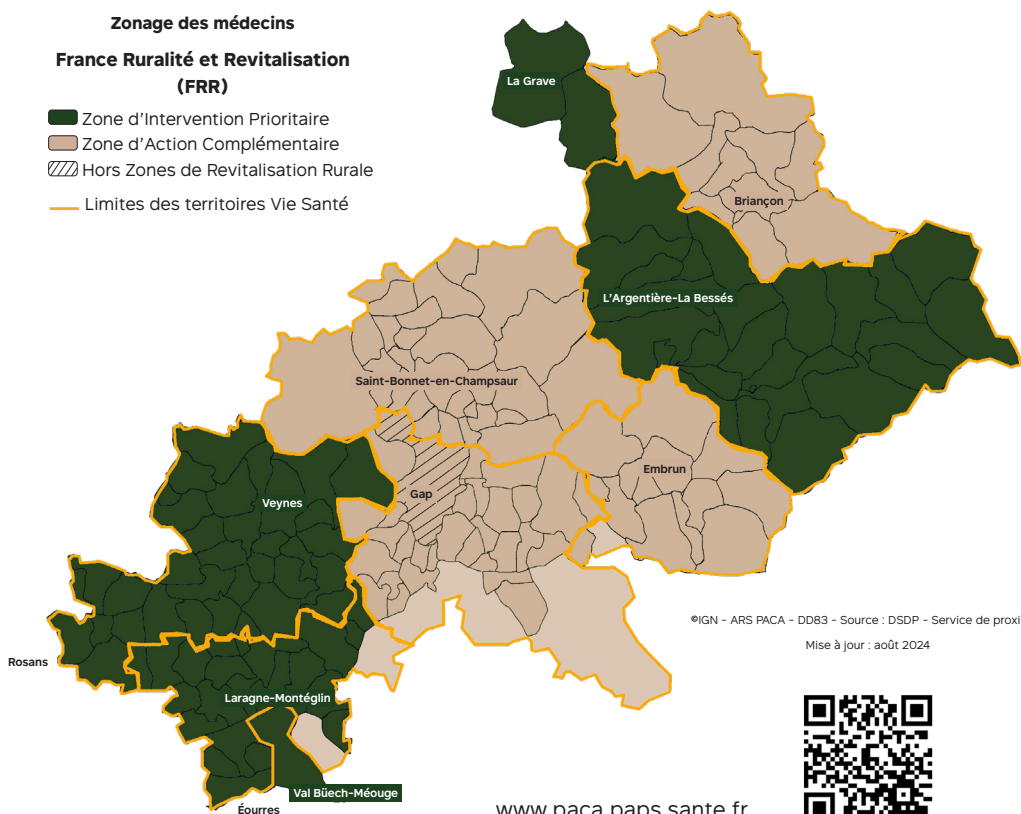
Les Centres Hospitaliers du territoire, se sont accordés sur un Projet Médico-Soignant Partagé à l'échelle du GHT, atout en termes de clarification et de bonne compréhension de notre offre de soins. Le statut des praticiens hospitaliers a été revu à l'occasion du Ségur de la santé et plusieurs types de contrat sont proposés au sein des différents centres hospitaliers.

Des aides sont mobilisables sur le territoire pour accompagner et/ou maintenir une installation et un exercice dans le département (exonération fiscale, soutien à l'équipement). Un réseau local de partenaires est à votre écoute.

Zonage des médecins

France Ruralité et Revitalisation (FRR)

- Zone d'Intervention Prioritaire
- Zone d'Action Complémentaire
- Hors Zones de Revitalisation Rurale
- Limites des territoires Vie Santé



©IGN - ARS PACA - DD83 - Source : DSDP - Service de proximité
Mise à jour : août 2024



www.paca.paps.sante.fr



La médecine de montagne

Un cabinet de montagne correspond à un lieu de soins, en station de sports d'hiver, réalisant des consultations de médecine générale et des actes techniques (pansements, sutures, immobilisations...) avec la spécificité des actes de traumatologie du ski et randonnée en moyenne et haute montagne.

Les cabinets ont comme caractéristique d'être équipés d'appareils de radiologie, de matériels d'urgence (oxygénation, scope, défibrillateur, oxymètre et matériel d'intubation) et de matériel de petite chirurgie (suture). Ce matériel permet de prendre en charge initialement les patients ou de les orienter sur d'autres structures médicalisées selon le diagnostic. Ces cabinets sont en moyenne éloignés des urgences d'environ 30 km.

Ils participent à l'amélioration de l'accès aux soins non programmés avec plateau technique, pour des CCMU 1 et 2, tout en permettant une gradation des soins sur le territoire.

Ils prennent en charge des soins de petite chirurgie (plaies, entorse, fractures, pathologie de la sphère ORL) en complémentarité avec les Médecins Correspondants SAMU (MCS). En station de ski, cette traumatologie représente 25 à 40 % de l'activité.

L'ARS soutient les équipes de soins qui exercent dans cette dynamique de cabinet de montagne : ars-paca-dt05-professionnel-sante@ars.sante.fr

Association des médecins de montagne

Pour exercer en tant que médecin de montagne, il n'existe pas de formation initiale dédiée. Le compagnonnage à l'occasion de stages ou de remplacement reste la formule usuelle pour pratiquer et s'installer à terme. L'Association des Médecins de Montagne apporte les informations utiles pour identifier des lieux de pratiques et échanger entre pairs.

www.mdem.org/lassociation-des-medecins-de-montagne

Réseau de Médecins Correspondant SAMU (MCS)

Les Médecins Correspondants SAMU (MCS) sont des médecins de 1^{er} recours volontaires, formés à l'urgence, qui interviennent en avant-coureur d'un SMUR, sur demande du SAMU, dans des territoires à plus de 30 minutes d'un SMUR ou d'un accès de soins urgents. Dans les Hautes-Alpes, c'est un maillage départemental de 43 Médecins Correspondants SAMU équipés en matériel d'intervention qui est structuré.

www.mcsfrance.org

Contact : marie-annick.hidoux@chicas-gap.fr ; cesu@chicas-gap.fr

HAUTES ALPES

monavenir.hautes-alpes.net

